



Projet STREAT

Campagne de Plaidoyer en faveur du TRAVAIL SOCIAL DE RUE au Québec

VADEMECUM

Partenaire du projet STREAT : Le Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue (ROCQTR)

Partenaires locaux : L'Association des Travailleuses et Travailleurs de rue du Québec (l'ATTRueQ)

Auteurs: Francis Lacharité avec la collaboration de Philippe Malchelosse et des membres du ROCQTR et de l'ATTRueQ

Date: 17 juin 2016



MISE EN CONTEXTE

Ce document a été rédigé dans le contexte de la participation du ROCQTR et de l'ATTRueQ au projet STREAT auquel prenait part 17 plateformes/associations de travail de rue membres de Dynamo International. Les objectifs principaux de cette démarche visaient à renforcer les réseaux de travail de rue existants et d'accroître leur reconnaissance au sein des pays. Ce travail de rédaction nous aura permis de revisiter l'état des lieux actuel sur la situation du travail de rue au Québec et de notre vision de son développement pour les années à venir.

Dans le contexte international, de nombreux travailleurs de rue font face à des réalités qui touchent des enfants en situations de rue. Le projet STREAT souhaitait donc revisiter les politiques jeunesse existantes dans chacun des pays participants afin de voir en quoi elles pourraient être améliorées ou mises davantage en application afin d'assurer le respect des droits universels des enfants et de façon plus globale, dans la charte universelle des droits de l'homme. De nombreuses plateformes de travail de rue membres de Dynamo souhaitent voir le travail de rue comme une profession officiellement reconnue dans les lois et programmes des états et gouvernements. Nous verrons de façon plus détaillée dans ce document, le positionnement du ROCQTR sur ces questions de reconnaissance.

Par l'entremise de ce projet, Dynamo souhaitait également répertorier des pratiques de travail de rue innovantes. L'objectif n'étant pas de refaire l'inventaire des principes inhérents à la pratique du travail de rue, l'accent a plutôt été mis sur des initiatives connexes et complémentaires présentant des caractéristiques gagnantes s'inscrivant dans le cadre des bonnes pratiques. Bien que nos associations regorgent d'exemples de bonnes pratiques, le document actuel ne présente que trois exemples québécois.

Cette participation nous aura également amené à mettre sur papier de manière formelle le plan stratégique du ROCQTR pour une reconnaissance officielle de la pratique du travail de rue de la part de l'État Québécois. Ce plan stratégique et les recommandations qui l'accompagnent se retrouvent en conclusion de ce document.

Depuis le début de sa mise en œuvre, il y a plus d'un an, ce projet aura permis de riches échanges de points de vue et de visions sur le développement et la reconnaissance du travail de rue avec nos collègues des quatre coins du globe. Les enjeux sont multiples et les stratégies utilisées dans un pays ne sauraient être applicables en « copier/coller » dans un contexte géopolitique différent. Au terme de nos travaux, un document global présentant un bilan des initiatives, visées et stratégies de l'ensemble des partenaires du projet sera produit; une démonstration de la richesse des diversités et des valeurs communes portées par la pratique du travail de rue au travers du Réseau Dynamo International.

Bonne lecture



ETAT DES LIEUX

Au Québec, deux regroupements œuvrent de concerto pour la reconnaissance et la dynamisation de la pratique du travail de rue. Le Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue (ROCQTR) se penche sur les considérations politiques, économiques et organisationnelles de la pratique en complémentarité avec l'ATTRueQ (Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec) qui, elle, s'attarde principalement à regrouper les praticiens et praticiennes autour de la formation, du ressourcement et des enjeux liés à l'intervention. Les quelques 200 membres de l'ATTRueQ se trouvent à être employés par quelques 70 organismes communautaires autonomes différents sur le territoire de la province du Québec. De ces organismes employeurs, 31 sont actuellement membres du ROCQTR.

Depuis leur création, nos associations, soit le ROCQTR et l'ATTRueQ, ont créé leur propre cadre de gestion et code d'éthique pour encadrer la pratique et les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

Au Québec, la pratique du travail de rue est dite « communautaire »*. Elle n'est pas déployée directement par l'État, mais bien par des organisations locales qui recourent aux subventions publiques et à des dons privés pour soutenir la mise en œuvre du travail de rue. Cette pratique ne bénéficie pas actuellement d'une reconnaissance socio-professionnelle propre et le statut des travailleurs de rue ne dépend pas d'une loi spécifique ni n'est régi par un quelconque ordre professionnel.

Cela n'empêche pas la pratique du travail de rue d'être reconnue socialement, et ce de plus en plus, par tous les acteurs du milieu où elle est implantée (réseaux publics (santé, éducation, sécurité), municipalité et police, groupes d'entraide, etc.).

En contrepartie, la majorité des intervenants sociaux œuvrant pour le réseau public de la santé et des services sociaux, qu'ils soient diplômés comme éducateur spécialisé, psychoéducateur, travailleur social, sont reconnus et rémunérés par l'État et assujettis à diverses lois formelles.

Il est important de mentionner qu'une vaste majorité de travailleurs de rue membres de l'ATTRueQ possèdent un diplôme dans l'une ou l'autre de ces formations reconnues. La pluralité des cursus de formations des travailleurs de rue membres de l'ATTRueQ constitue une grande force de nos équipes de travail dans la flexibilité, l'adaptabilité et l'enrichissement de nos stratégies d'intervention.

Ce n'est pas le souhait actuel de nos regroupements de voir la pratique du travail de rue légiférée par une loi spécifique gouvernementale. Ce que nous souhaitons, c'est de voir davantage se développer une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire afin d'assurer le respect et le financement de base des organismes œuvrant en travail de rue au Québec.



Photo : C. Badger 2016

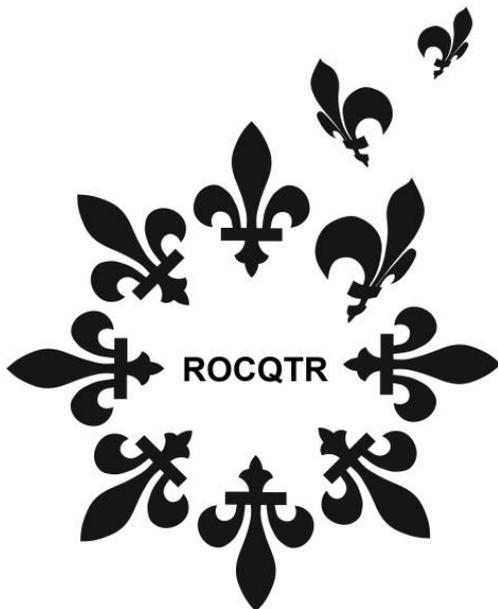
Assemblée Délibérante des Membres du ROCQTR – 26 avril 2016

Le Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue a tenu son Assemblée Délibérante des Membres le 26 avril dernier, à Trois-Rivières. Près de 30 personnes furent présentes provenant de plusieurs régions du Québec.

Celle-ci permet aux directeurs des différents organismes en travail de rue du Québec de consolider leur pratique de gestion, d'encadrer notre vie associative et de parfaire nos collaborations avec l'État dans le cadre de démarches stratégiques.

Ces travaux ont un rayonnement national pour le mieux-être des personnes les plus vulnérables que nous rejoignons et par le biais de notre délégué international, monsieur Francis Lacharité, nous comptons aussi sur un rayonnement international auprès de nos partenaires membres de Dynamo International qui participent au projet STREAT.

Merci à tous et chacun de votre dévouement et de votre investissement au ROCQTR.





Assemblée Générale 2015 des membres de l'ATTRueQ

L'État québécois s'apprête à déposer une nouvelle version de sa politique jeunesse. Les grands principes de cette future politique s'articulent autour de 4 axes : De saines habitudes de vie; Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires; Des jeunes prêts pour le travail et une économie prête à les accueillir; ainsi qu'une citoyenneté active et plurielle.

De concert avec d'autres regroupements jeunesse de la province, nous croyons que plusieurs thèmes sociaux majeurs sont négligés dans l'ébauche de cette nouvelle politique.

Ainsi, dans une nouvelle version de la politique jeunesse, il nous apparaît important :

- Qu'un ministère spécifique prenne en charge les enjeux liés à la jeunesse (plutôt que cette responsabilité soit dispersée au sein de diverses instances);
- Que les jeunes qui ont des parcours atypiques aient accès à des espaces et des processus de prise de parole et qu'ils soient réellement écoutés lors de consultations gouvernementales, plutôt que mis de côté ou instrumentalisés;
- Que la politique jeunesse réponde aux besoins réels des jeunes et non qu'elle vise à établir un mode de gestion de la jeunesse en vue d'un meilleur fonctionnement économique de la société;
- Que les jeunes disposent de ressources et services qui répondent à leurs besoins (santé, services sociaux, éducation, culture, loisirs, etc.);
- Que les services publics universels et gratuits demeurent accessibles pour les jeunes et la population en général (vs privatisation des services publics);
- Que soit reconnu les besoins financiers des jeunes qui ne sont pas encore émancipés;



- Que soient prévues à l'échelle provinciale, des ressources pour supporter la transition à la vie adulte en général et plus particulièrement pour les jeunes qui ont vécu un placement en Centre jeunesse (protection de la jeunesse);
- Que la politique jeunesse permette d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et les conditions de vie des jeunes et non qu'elle vise seulement un changement dans leurs habitudes de vie et leurs comportements.





BONNES PRATIQUES

Au Québec, la pratique du travail de rue repose sur des principes philosophiques et éthiques fortement ancrés dans la culture de nos regroupements. Au-delà des notions essentielles de l'approche et de la philosophie du travail de rue, un grand nombre d'initiatives sont prises au quatre coins de la province pour accompagner les personnes rejointes par les travailleurs de rue. L'objectif étant de les mener vers un mieux-être, de les accompagner dans leur quête de sens personnel et de faire reconnaître le respect et la dignité auxquels ils ont droit dans notre société.

Certaines conditions apparaissent essentielles pour assurer le meilleur succès des initiatives novatrices en travail de rue : la patience, la stabilité des acteurs, la concertation du milieu dans l'identification des besoins, la collaboration et la présence d'alliés, qu'ils soient communautaires, institutionnels ou issus des instances décisionnelles. Quelques exemples de ces initiatives sont cités ici :



Le cirque social comme outil de transformation¹

L'idée d'utiliser les arts comme outils de transformation sociale fait son chemin depuis plusieurs années. Au-delà de l'éveil culturel, les changements observés se dévoilent tant au plan personnel pour les gens qui les pratiquent que pour les communautés où ces projets voient le jour.

C'est en 2001 que Le Refuge La Piaule de Drummondville fut approché pour être porteur d'un projet de cirque social. Cette rencontre improbable entre des travailleurs de rue et des instructeurs de cirque crée la



¹ Francis LACHARITÉ, Refuge La Piaule Centre-du-Québec, « *Le cirque social comme outil de transformation* » 2016



première condition essentielle à la mise en place d'un cirque social. Le mot social adossé au mot cirque vient annoncer la volonté que l'activité serve de prétexte afin de mettre l'accent sur le développement personnel et social des participants en vue de contribuer à leur mieux-être et d'accroître leur plein potentiel.

Jonglerie, échasse, monocycle, jeux clownesques, autant de disciplines dans lesquelles la co-animation instructeurs/travailleurs de rue permet de prendre l'individu là où il se trouve dans sa vie pour le mettre en déséquilibre et lui donner l'opportunité de se dépasser et d'avancer dans un contexte ludique sécurisant.

Le cirque comme outil de transformation sociale donne le prétexte pour la rencontre du jeune passant du rôle de spectateur à celui d'acteur de sa communauté. En portant un regard différent et positif sur les jeunes de nos quartiers, nous leur permettons aussi de porter un regard différent sur eux-mêmes. C'est parfois là que la magie s'opère, permettant la fortification de la confiance et de l'estime de soi, essentielles à la construction des adultes qu'ils sont en train de devenir.

Unité mobile d'intervention en milieu correctionnel pour jeunes fondée sur les principes du travail de rue²

Les travailleurs de rue de Sherbrooke ont constaté qu'ils rencontraient plusieurs jeunes qui ont fréquentés le milieu correctionnel du Centre jeunesse (Le Centre jeunesse étant l'institution qui opérationnalise la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents au Québec). Ils ont jugé qu'il serait particulièrement pertinent de les rencontrer pendant leur séjour correctionnel et participer à l'établissement d'un filet de sécurité à leur sortie, plutôt que les rencontrer a posteriori dans un contexte la plupart du temps délicat. La bonne pratique consiste donc à accéder à l'unité correctionnelle du Centre jeunesse à l'aide de l'unité mobile d'intervention (l'autobus Macadam) pendant une heure par semaine. Il s'agit d'un milieu fermé de type carcéral. Or, la présence des travailleuses et travailleurs de rue permet aux jeunes d'avoir accès à un espace de liberté, confidentiel, volontaire et sécuritaire. L'objectif d'intervention est de faire connaître la pratique du travail de rue à ces jeunes afin de prévenir les risques associés à leur sortie. Cette incursion d'une pratique « hors murs » à l'intérieur des murs ouvre aussi aux jeunes un espace pour « respirer » dans une situation difficile. Elle a été mise en place à partir de janvier 2012 et est toujours en fonction.



² Étienne BÉLANGER CARON, Coalition Sherbrookoise pour le Travail de Rue, « Unité mobile d'intervention en milieu correctionnel pour jeunes fondée sur les principes du travail de rue » 2016



La présence d'une unité mobile d'intervention en milieu correctionnel pour jeunes fondée sur les principes du travail de rue représente une innovation sociale en soi. Il s'agit de l'une des rares expériences où la pratique du travail de rue est reconnue dans un contexte socio juridique. Au lieu de développer un rapport d'opposition alimenté par des contextes d'intervention fondamentalement différents, la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue et le Centre jeunesse unissent leurs forces dans l'intérêt des jeunes.

Accompagnement d'un groupe de jeune dans une mobilisation pour une participation citoyenne³

Ne disposant d'aucun espace adapté à leur réalité et à leurs intérêts, les jeunes de la communauté de Pierreville se sont retournés vers des espaces traditionnellement dédiés aux familles et/ou aux personnes âgées pour pratiquer leurs activités de skateboard. Cette situation engendrait de nombreux conflits intergénérationnels et a mené à des interventions policières. L'absence de réelle communication entre les différents protagonistes créait de l'insatisfaction et de la frustration pour l'ensemble des individus concernés.

Pendant plusieurs mois, des rencontres ont eu lieu entre le groupe de jeunes et les conseillers municipaux. Une période de consultation publique avec les citoyens préoccupés par la situation a même été organisée. L'aménagement du skateparc a été complété à la fin de la saison estivale. Les jeunes ont ainsi pu s'approprier ce nouvel espace qui répondait à leurs besoins de se rassembler et de pratiquer leur sport sans être constamment réprimandés par les forces de l'ordre ou par des citoyens.

Cette initiative aura permis d'établir une communication entre les différents acteurs impliqués qui, de part et d'autres, vivaient de profondes insatisfactions liées à une méconnaissance de leurs réalités respectives. Le travailleur de rue a joué le rôle de médiateur afin de faciliter la prise de contact entre les différents acteurs, mais également, il aura contribué à mettre en lumière les impacts découlant de la mise en œuvre d'un tel projet sur les changements attendus en regard des comportements délinquants (méfais, consommation de drogue, violence, etc.). Cette initiative a démontré combien il est essentiel que les jeunes se sentent réellement impliqués et qu'ils soient consultés dans la démarche et l'aménagement du projet.



³ Pierre-Olivier GRAVEL, Centretien, Nicolet, «*Accompagnement d'un groupe de jeune dans une mobilisation à la participation citoyenne*» 2016



Dans cette approche *bottom-up*, où l'action prend racine sur la base des besoins nommés par les jeunes rencontrés, le travailleur de rue se positionne en tant qu'accompagnateur dans la démarche, l'objectif étant d'amener les jeunes à s'approprier un pouvoir d'agir dans l'amélioration de leur situation personnelle et collective.



PLAN STRATÉGIQUE

Les orientations de notre plan d'action portent sur une reconnaissance de notre pratique auprès non seulement des jeunes, mais de tous individus en situation d'exclusion, de marginalisation sociale, de désaffiliation.

En vue d'atteindre de nos objectifs, nous écartons pour l'instant l'utilisation des pouvoirs populaires et médiatiques. Le plan stratégique de notre regroupement repose non pas sur la revendication, mais sur la négociation avec les pouvoirs politiques et administratifs de l'État québécois.

Actuellement, le Programme de Soutien aux Organismes Communautaires « PSOC » classe la grande majeure partie des organismes de travail de rue du Québec dans le secteur d'activité « autres ressources jeunesse ». L'objectif global de notre plaidoyer est la reconnaissance étatique du travail de rue comme une pratique unique à part entière, complémentaire et essentielle au sein des différents services offerts aux personnes vulnérables.

Pour atteindre cet objectif, nous devons d'abord faire nos devoirs et structurer notre regroupement.

Notre plan stratégique débute par les objectifs de démarches préalables. L'atteinte de ces objectifs est nécessaire afin d'assurer une présentation adéquate aux pouvoirs politiques et administratifs de l'État de notre Regroupement et de la pertinence réelle de la présence des travailleurs de rue sur le terrain.



Depuis 2012, le ROCQTR déploie un processus rigoureux visant l'élaboration d'une plateforme (plaidoyer) afin de favoriser une reconnaissance officielle étatique de la pratique du travail de rue au Québec, par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui assume le classement des organismes communautaires, le financement qui leur est alloué ainsi que la reconnaissance de ceux-ci dans le déploiement des politiques publiques. Le comité exécutif du ROCQTR a nommé 3 représentants de trois départements différents (Montérégie, Québec, Mauricie) pour présenter ce plaidoyer aux hauts-fonctionnaires (direction du financement des organismes communautaires et la direction de la santé mentale, dépendance et itinérance). De plus, des travaux ont actuellement cours avec la contribution de tous les organismes membres du ROCQTR et en collaboration avec l'ATTRueQ. Par cette démarche, nous visons trois objectifs concrets :

- La création d'un secteur de financement « Travail de Rue » à même le programme de soutien aux organismes communautaires du Gouvernement;
- Influencer le déploiement du plan d'action en itinérance du gouvernement du Québec et des autres politiques publiques;
- Établir des modalités de communication fluides et régulières entre le gouvernement québécois et les acteurs principaux en travail de rue au Québec (ROCQTR & ATTRueQ).

Parallèlement à ces rencontres officielles, nous avons des pourparlers avec le ministère de la Sécurité publique qui finance quelques projets de formation et d'intervention de rue par le biais du PFIPPC (Programme de Financement Issu du Partage des Produits de la Criminalité). Plusieurs outils soutiennent nos démarches auprès de l'État (cadre national de gestion, portrait des organisations, logiciel de cueillette de données statistiques, etc.).

Le ROCQTR a aussi participé à plusieurs consultations nationales vers la mise en place des différentes politiques publiques. Nous avons notamment participé à la commission parlementaire en itinérance en 2005, à la consultation nationale sur la politique jeunesse en 2013, au forum de consultation sur la politique nationale en itinérance du Québec en 2013 et à la consultation publique sur la lutte contre l'intimidation en 2014.



RECOMMANDATIONS

Le ROCQTR recommande que chaque citoyen du Québec ait accès à un revenu minimum garanti.

Le ROCQTR recommande que chaque citoyen du Québec ait accès à un logement décent, salubre et accessible financièrement, particulièrement en période hivernale.

Le ROCQTR recommande que soient identifiés des interlocuteurs officiels, tant au sein de l'État que de notre regroupement en vue de faciliter l'efficience et la pérennité des communications entre les deux instances afin de participer à la co-construction des politiques publiques.

Le ROCQTR demande que l'État québécois reconnaisse le travail de rue comme une pratique unique à part entière, complémentaire et essentielle au sein des différents services offerts et aussi plus largement comme une approche globale, préventive et adaptée face aux multiples réalités vécues par les personnes vulnérables.

